



**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DU PAYS D'ERSTEIN**

**RAPPORT ANNUEL 2010
SUR LA QUALITÉ ET LE PRIX
DU SERVICE PUBLIC
D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS**

SOMMAIRE

INTRODUCTION	page 3
Définitions :	page 3
Faits marquants en 2010 :	page 3
A. LES INDICATEURS TECHNIQUES	page 5
1. Le territoire desservi	page 5
1.1. Le périmètre	page 5
1.2. La population	page 5
2. La collecte des déchets ménagers et assimilés	page 6
2.1. La collecte des déchets résiduels	page 6
2.1.1. L'organisation de la collecte	page 6
2.1.2. La prestation de collecte	page 7
2.2. Les collectes sélectives	page 7
2.2.1. Organisation des collectes	page 7
2.2.2. Les prestations de collecte	page 8
2.2.3. Résultats des collectes sélectives	page 8
2.3. Les déchèteries	page 10
2.3.1. Organisation du service	page 10
2.3.2. Prestations d'évacuation des déchets	page 11
2.3.3. Résultats des collectes en déchèteries	page 11
2.4. Le compostage	page 12
2.5. Les services hors service public	page 12
2.5.1. Collecte des textiles usagées	page 12
2.5.2. Collectes réalisées par l'association Emmaüs	page 12
3. Le traitement des déchets ménagers et assimilés	page 13
3.1. Localisation des unités de traitement	page 13
3.2. Nature des traitements et valorisations	page 14
4. La communication	page 15
5. L'emploi	page 15
B. LES INDICATEURS FINANCIERS	page 15
6. Modalités d'exploitation du service	page 15
7. Bilan financier annuel	page 16
7.1. Dépenses du service	page 16
7.2. Recettes du service	page 17
7.2.1. La redevance d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères	page 17
7.2.2. Les autres recettes	page 17

INTRODUCTION

Les compétences « collecte des déchets ménagers et assimilés » et « traitement des déchets ménagers et assimilés » sont des compétences obligatoires des Communautés de Communes.

Les dix communes membres de la Communauté de Communes du Pays d'ERSTEIN ont donc transféré intégralement leurs compétences en matière de collecte et de traitement des déchets à l'établissement public de coopération intercommunale.

Dans le cadre de la collecte sélective des déchets d'emballages ménagers, la Communauté de Communes a signé, le 30 décembre 2005, un nouveau Contrat Programme de Durée avec la société agréée ECO-EMBALLAGES, sur la base du barème D de soutien financier. Ce contrat a pris effet au 1^{er} janvier 2005 pour une durée de 6 ans.

Définitions :

Déchets ménagers : Déchets provenant de l'activité domestique des ménages et dont l'élimination relève généralement de la compétence des communes ou de leurs groupements. Ils sont pris en compte par les collectes usuelles ou séparatives.

Déchets ménagers résiduels : Sont considérés comme déchets ménagers « résiduels », les déchets produits par les ménages et collectés dans le cadre du service public dont on a soustrait ceux triés et collectés sélectivement. Ne sont pas compris dans les déchets ménagers résiduels les déchets directement recyclés par les ménages (compostage domestique, réemploi, etc.).

Déchets assimilés : Les déchets assimilés aux déchets ménagers sont les déchets produits par les artisans, commerçants, industriels et établissements divers qui sont de nature similaire à ceux des ménages et peuvent être pris en charge par les mêmes filières de collecte et de traitement.

Faits marquants en 2010 :

Suite à une procédure de mise en concurrence par Appel d'Offres à procédure adaptée le marché public de services relatif à la collecte, au tri et au stockage du verre à été attribué à la société RECYCAL avec effet au 1^{er} janvier 2010. Ce marché a été conclu pour une durée totale de 3 ans. Le montant annuel prévisionnel de ce marché est de 40 000,00 € HT.

Suite à une procédure de mise en concurrence par Appel d'Offres à procédure adaptée le marché public de services relatif à la mise en place, l'enlèvement et la location de conteneurs dans le cadre des collectes à la déchèterie à été attribué à la société Conteneurs Environnement Services avec effet au 1^{er} janvier 2010. Ce marché a été conclu pour une durée totale de 3 ans. Le montant annuel prévisionnel de ce marché est de 83 333,00 € HT.

Suite à une procédure de mise en concurrence par Appel d'Offres à procédure adaptée le marché public de services relatif au rachat et recyclage des déchets métalliques collectés en déchèterie a été attribué à la société Métaufer avec effet au 1^{er} janvier 2010. Ce marché a été conclu pour une durée totale de 3 ans à un prix de rachat des déchets métalliques appliqué en fonction de l'indice valeur lié à la rubrique « ferrailles/platinages/vieilles tôles/mêlées (région est) » publiée dans la revue RECYCLAGE RECUPERATION MAGAZINE. Le montant de reprise à la signature du marché est de 115,00 € HT par tonne (valeur octobre 2009).

Suite à une procédure de mise en concurrence par Appel d'Offres à procédure adaptée le marché public de services relatif au traitement par compostage des déchets végétaux collectés en déchèterie a été attribué à la société Agro développement/ Terralys avec effet au 1^{er} janvier 2010. Ce marché a été conclu pour une durée totale de 3 ans. Le montant annuel prévisionnel de ce marché est de 20 000,00 € HT.

Une action ponctuelle de collecte des Déchets Dangereux des Ménages est organisée depuis 2009, et s'est poursuivie en 2010 les 28 et 29 mai. Elle permet aux ménages de la communauté de communes de déposer leurs produits dangereux (peintures, vernis, acides, bases, produits pour piscine, phytosanitaires et aérosols). Cette opération a permis de déstocker 2 044 kg de déchets de type « Peinture » et 1 344 kg de déchets de type « Chimique » et devrait être reconduite en 2011.

La campagne de renforcement et de réhabilitation des conteneurs des points d'apports volontaires de la collectivité lancée en 2009 a été poursuivie en 2010. Elle a permis de traiter en 2010 14 conteneurs et 6 points de collecte pour un coût total de 35 218,82 € H.T. (7 806,50 € H.T. de remise en état et 27 412,32 € H.T. de nouveaux conteneurs). Cette campagne sera poursuivie en 2011.

Réalisation d'actions de sensibilisation publique au compostage domestique dirigées vers les habitants de la collectivité. Voir le « compostage » au point 2.4.

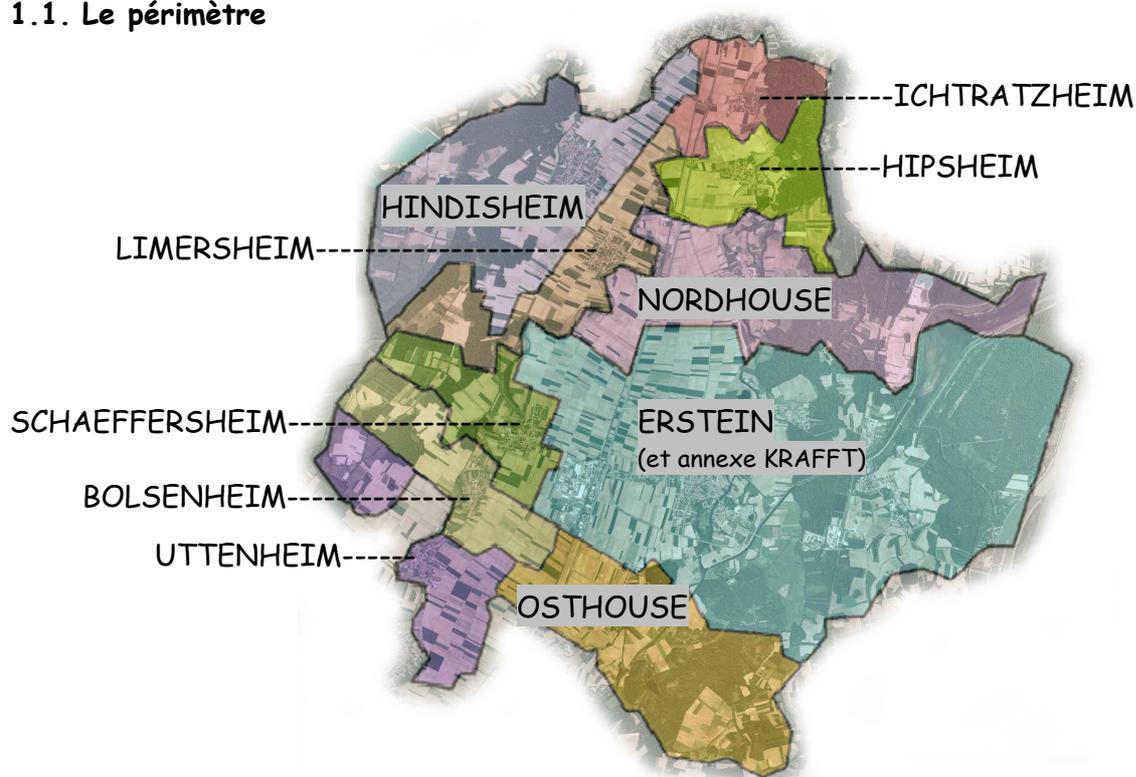
Une action ponctuelle de collecte « décentralisée » de déchets végétaux a été menée le samedi 16 octobre 2010 à BOLSENHEIM, pour les habitants des communes de BOLSENHEIM, SCHAEFFERSHEIM et UTTENHEIM et à HIPSHEIM pour les habitants des communes de HIPSHEIM, ICHTRATZHEIM et NORDHOUSE.

Des travaux de remplacement de la voirie de la zone technique de la déchèterie intercommunale d'ERSTEIN ont été réalisés au cours de l'année 2010.

A. LES INDICATEURS TECHNIQUES

1. Le territoire desservi

1.1. Le périmètre



L'ensemble du territoire de la Communauté de Communes a été soumis à la même organisation de collecte et de traitement des diverses catégories de déchets ménagers et assimilés.

1.2. La population

<i>Commune</i>	<i>Nombre d'habitants recensement 1999</i>	<i>Nombre d'habitants recensement 2010</i>	<i>Evolution</i>
BOLSENHEIM	437	448	+ 2,52 %
ERSTEIN	9.802	10.459	+ 6,7 %
HINDISHEIM	1.375	1424	+ 3,56 %
HIPSHEIM	805	813	+ 0,99 %
ICHTRATZHEIM	283	309	+ 9,18 %
LIMERSHEIM	594	631	- 6,23 %
NORDHOUSE	1.432	1.635	+ 14,17 %
OSTHOUSE	949	972	+ 2,42 %
SCHAEFFERSHEIM	710	826	+ 16,34 %
UTTENHEIM	533	582	+ 9,19 %
<i>TOTAL</i>	<i>16.920</i>	<i>18.099</i>	<i>+ 6,97 %</i>

Nombre d'artisans, commerçants, industriels et établissements divers concernés par le service (base de données : redevance 2010) : 410.

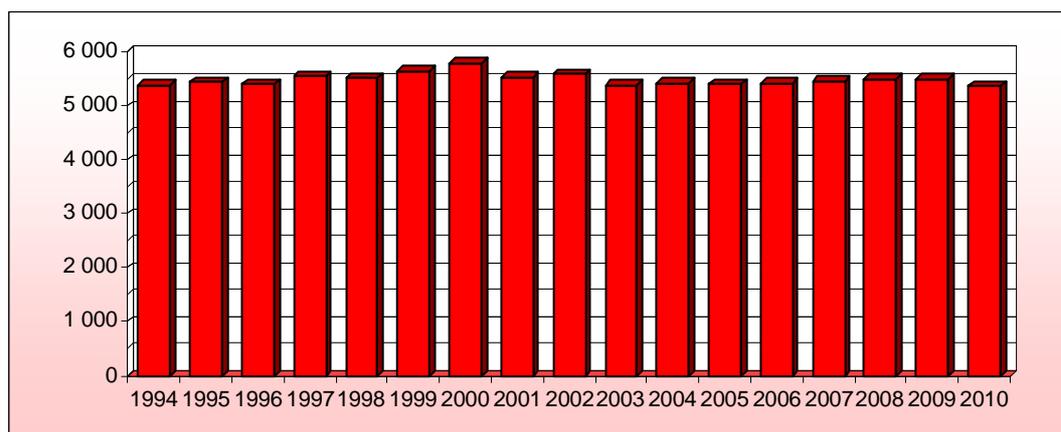
2. La collecte des déchets ménagers et assimilés

2.1. La collecte des déchets résiduels

La collecte des déchets résiduels a concerné au même titre les déchets des ménages et les déchets assimilés des entreprises et services.

Le tonnage de déchets ménagers résiduels et assimilés collectés au cours de l'année 2010 s'élève à 5.366 tonnes.

Evolution des tonnages de déchets ménagers résiduels et assimilés collectés annuellement.



2.1.1. L'organisation de la collecte

La collecte des déchets résiduels, ménagers et assimilés, a été effectuée par bacs hermétiques de 240, 770 et 1.100 litres mis gratuitement à la disposition des usagers par la Communauté de Communes.

Nombre de bacs	240 litres	770 litres et plus
au 1 ^{er} janvier 2009	7.936	194
31 décembre 2009	8056	204

La vidange de ces bacs a été réalisée à raison d'une collecte hebdomadaire. Certains grands immeubles collectifs ainsi que quelques artisans, commerçants, industriels et établissements divers ont bénéficié de deux collectes par semaine.

La clef de répartition de ces bacs a été la suivante :

- chaque ménage a bénéficié d'un bac de 240 litres (ou d'un bac de 770 litres pour 4 ménages dans certains immeubles collectifs), quelque soit le nombre de personnes le composant,
- dans les immeubles de 10 logements minimum où, pour des raisons d'organisation, le syndic des copropriétaires a souhaité bénéficier de deux collectes hebdomadaires, seul 1 bac pour 2 ménages a été mis à disposition,
- les artisans, commerçants, industriels et établissements divers se sont vu attribué les bacs en fonction de leur besoin, sans restriction particulière.

L'entretien des bacs a été à la charge des usagers.

Le remplacement des bacs détériorés a été effectué gratuitement.

2.1.2. La prestation de collecte

La prestation de vidange des bacs et transport des déchets résiduels collectés, jusqu'à leur lieu de traitement, a été réalisée par la société SITA ALSACE (siège social : 3, rue de Berne - CS 30041 Schiltigheim - 67012 STRASBOURG Cedex).

La prestation a été effectuée selon un cycle hebdomadaire sur 5 jours, du lundi au vendredi avec une seconde tournée de collecte effectuée chaque lundi.

Les moyens mis en œuvre ont été les suivants :

- Un camion trois essieux (26 tonnes) équipé d'une benne compactrice de contenance 22 m³ équipé d'un lève-conteneur universel ainsi qu'un second camion de même type pour réaliser la seconde tournée collecte du lundi et les tournées de rattrapage des jours fériés ou chômés.

Ces véhicules ont totalisé 39.172 kilomètres au cours de l'année 2010 pour une consommation de 24 443 litres de gasoil.

- Un équipage de trois personnes composé d'un chauffeur poids lourd et de deux équipiers de collecte ainsi qu'un second équipage de trois personnes chaque mercredi et lors des tournées de rattrapage des jours fériés ou chômés.

Conformément aux dispositions du marché en vigueur, les collectes des jours fériés ou chômés ont été rattrapées le lendemain par une équipe supplémentaire ayant effectué cette collecte en addition de la collecte habituelle du jour. Lorsque deux jours fériés se sont succédés, la collecte du premier a été avancée au jour précédent et celle du second reportée au lendemain.

2.2. Les collectes sélectives

En complément de la collecte des déchets ménagers et assimilés résiduels, la Communauté de Communes du Pays d'ERSTEIN a mis en place la collecte sélective de certains déchets, notamment des déchets d'emballages ménagers et les JRM (Journaux, Revues, Magazines) en vue de leur recyclage.

2.2.1. Organisation des collectes

Ainsi, ont été collectés par apport volontaire dans des conteneurs spécifiques : le verre, les papiers-cartons d'emballages ménagers et les journaux-magazines, les bouteilles et flacons plastiques. 124 conteneurs étaient répartis en 36 points d'apport volontaire soit en moyenne un point pour 500 habitants.

L'aménagement et l'entretien de ces points d'apport ont été à la charge des communes.

En outre, un ramassage ponctuel des vieux papiers a été réalisé en porte à porte par des associations locales. La fréquence de cette collecte a été variable en fonction des communes.

<i>Commune</i>	<i>Nombre de collectes associatives en 2010</i>
BOLSENHEIM	2
ERSTEIN	11
HINDISHEIM	4
HIPSHEIM	4
ICHTRATZHEIM	3
LIMERSHEIM	3
NORDHOUSE	4
OSTHOUSE	4
SCHAEFFERSHEIM	3
UTTENHEIM	2
<i>TOTAL</i>	<i>40</i>

2.2.2. Les prestations de collecte

Les sociétés chargées de la collecte et du transport de ces déchets sont les suivantes :

Verre ⇒ RECYCAL à Ribeauvillé (68)

Papiers et cartons d'emballages et journaux-magazines
y compris les collectes associatives ⇒ ALPHA S.A. à Fegersheim (67)

Bouteilles plastiques ⇒ ALPHA S.A. à Fegersheim (67)

La fréquence de vidange des conteneurs d'apport volontaire a été au maximum de deux vidanges hebdomadaire. Certains conteneurs ayant été moins utilisés, leur vidange ne s'est effectuée qu'une fois toutes les deux ou trois semaines.

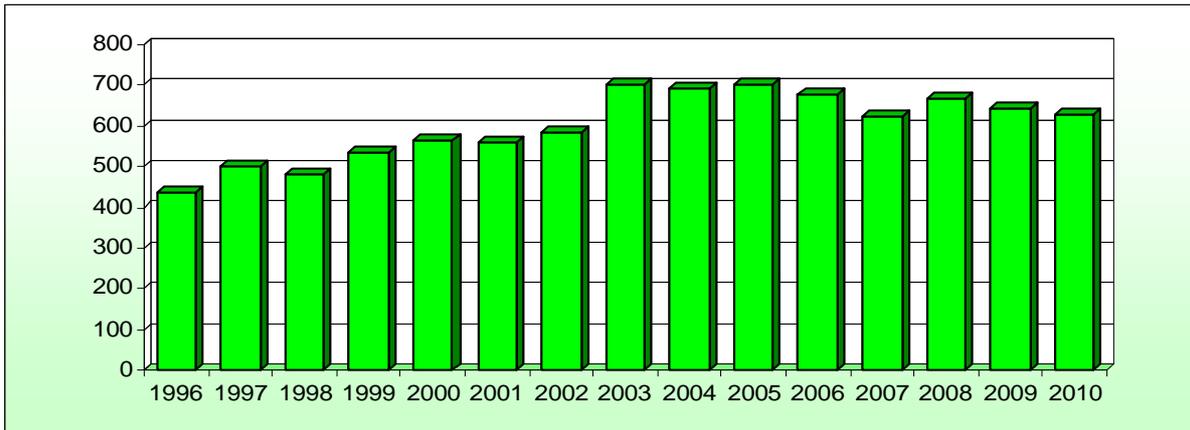
La fréquence moyenne de vidange des conteneurs sur l'année 2010 a été de :

- une vidange toutes les 1,26 semaines pour le verre,
- une vidange toutes les 0,71 semaines pour les papiers et cartons,
- une vidange toutes les 0,8 semaines pour les bouteilles plastiques.

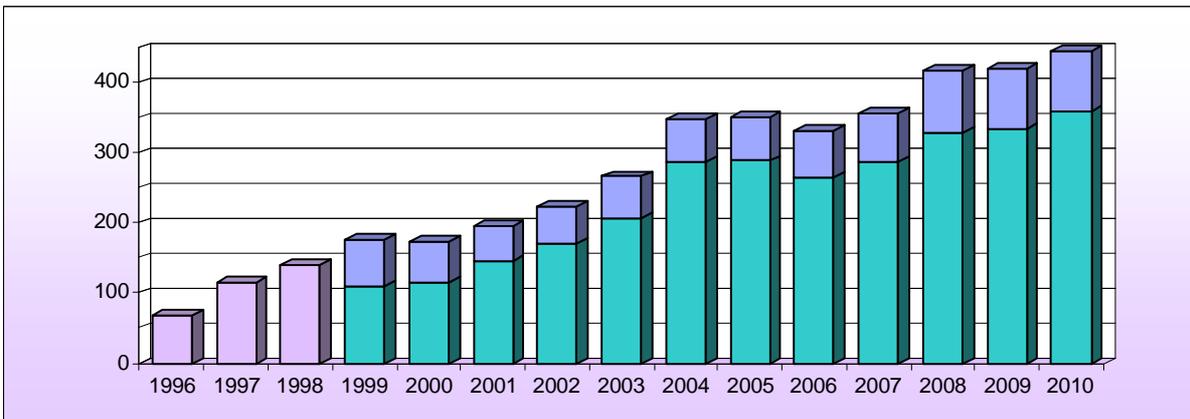
2.2.3. Résultats des collectes sélectives

Déchets	Type de collecte	Stock fin d'année 2009	Tonnage collecté	Tonnage valorisé matière	Stock fin d'année 2010
Verre	Apport volontaire	∅	627,26 Tonnes	627,26 Tonnes	∅
Papier-cartons et Journaux-magazines	Apport volontaire	-	359,44 Tonnes	316,21 Tonnes	-
Papier-cartons et Journaux-magazines	Porte à porte par les associations	∅	419,90 Tonnes	371,71 Tonnes	∅
Emballages plastiques	Apport volontaire	5,8 Tonnes	86,60 Tonnes	65,15 Tonnes	∅

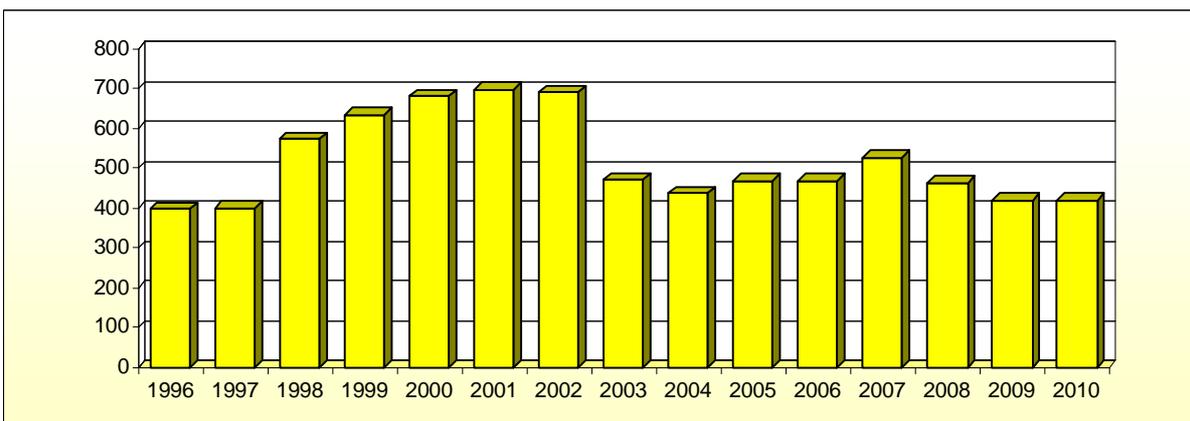
Evolution des tonnages de Verre collecté annuellement par apport volontaire.



Evolution des tonnages de Papier-cartons et Journaux-magazines et de Plastiques collectés annuellement par apport volontaire.



Evolution des tonnages de Papier-cartons collectés annuellement par les associations.



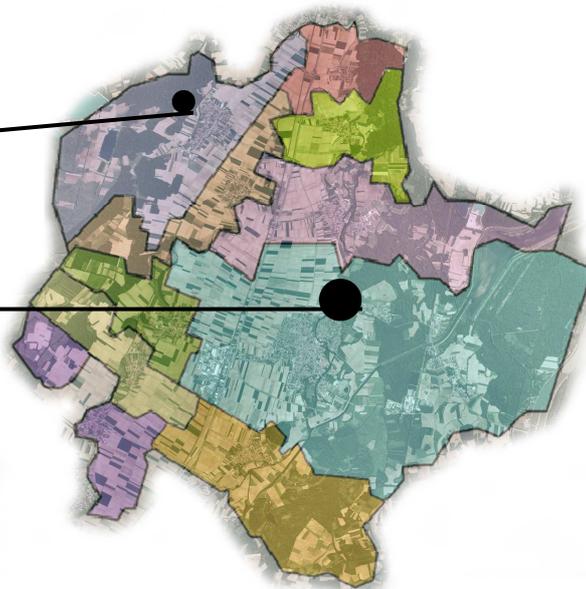
Il est à noter que la baisse, à partir de 2003, du résultat des collectes des papier-cartons et journaux magazines réalisées par les associations est due à la suspension, à la demande de la Communauté de Communes, des collectes réalisées auprès d'industriels sous couvert de certaines associations. Et que celle de 2009 est liée à la baisse de la fréquence des collectes de 25% à OSTHOUSE.

2.3. Les déchèteries

2.3.1. Organisation du service

Point de collecte de HINDISHEIM
(déchets végétaux et gravats)

Déchèterie d'ERSTEIN



Une déchèterie a été à la disposition des habitants des communes membres de la Communauté de Communes du Pays d'ERSTEIN. Située Route de KRAFFT à ERSTEIN, elle a été ouverte tous les jours, hormis les jours fériés et chômés, selon les horaires suivants :

Horaires d'ouverture :	horaires d'hiver	horaires d'été
lundi, mardi, jeudi et vendredi	13 h à 17 h	13 h à 18 h
mercredi	fermé	fermé
le samedi	9 h à 12h 14h à 17 h	9 h à 12h 14h à 17 h
le dimanche	9 h à 12 h	9 h à 12 h

Elle accueillait les déchets suivants :

Déchets encombrants / Bois / Déchets verts / Gravats / Papiers et cartons / Bouteilles et flacons plastiques (*dans le cadre de la collecte sélective par apport volontaire*) / Verre (*dans le cadre de la collecte sélective par apport volontaire*) / Métaux / Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques / Huiles minérales / Huiles végétales / Batteries automobiles / Piles et accumulateurs / Cadavres d'animaux.

Les bennes à la déchèterie d'ERSTEIN sont compactées avec un compacteur mobile dont la consommation de carburant à été en 2010 de 1023 litres pour 300 heures de fonctionnement. Il n'a eut aucune panne significative sur toute l'année 2010 mais des incidents mineurs concernant des problèmes de galets et d'électronique, ainsi qu'une usure rapide du bandage des roues.

En outre, un point de collecte des déchets verts et des gravats, situé au sein de l'ancienne décharge communale de HINDISHEIM, a été accessible les samedis de 9 h à 12 h et les lundis de 16 h à 18 h (sauf jours fériés et chômés). Le gardiennage a été effectué par un agent communal.

2.3.2. Prestations d'évacuation des déchets

Les sociétés chargées de l'évacuation des déchets ont été les suivantes :

Encombrants, Bois, Végétaux, Gravats, Papiers-cartons, Métaux

⇒ CONTENEURS ENVIRONNEMENT SERVICES à BISCHOFFSHEIM (67)

Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques ⇒ ECO-SYSTEMES à PARIS (75)

Batteries ⇒ METAUFER S.A. à ERSTEIN (67)

Huiles minérales ⇒ S.R.R.H.U. à STRASBOURG (67)

Huiles végétales ⇒ ANTIPOLEST à REUTENBOURG (67)

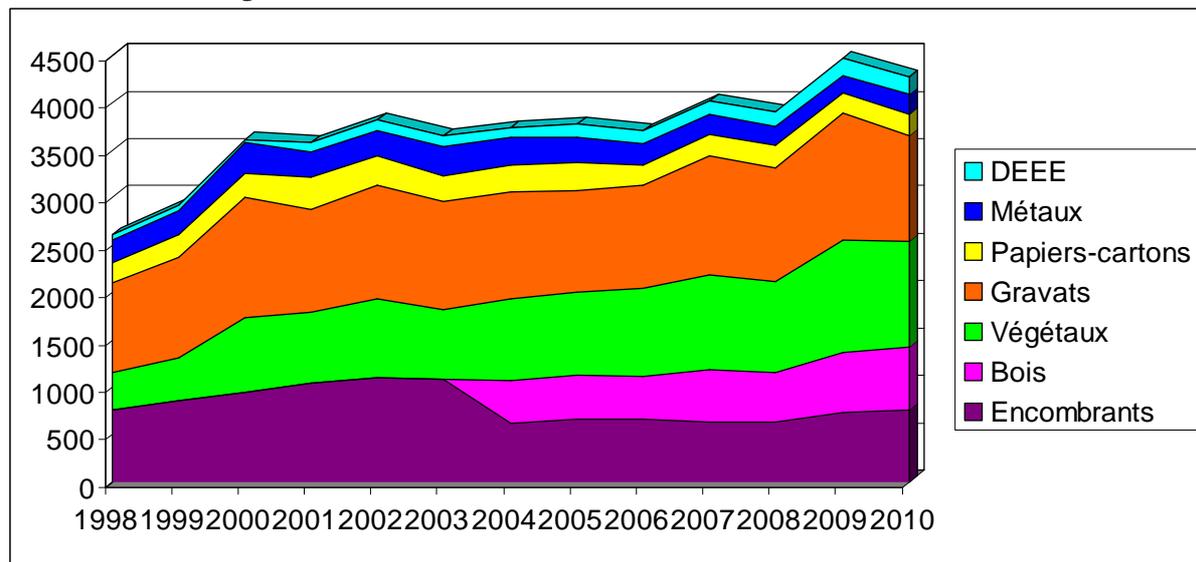
Piles et accumulateurs ⇒ COREPILE à PARIS (75)

Cadavres d'animaux ⇒ SINPAC à GEUDERTHEIM (67)

2.3.3. Résultats des collectes en déchèteries

Catégories de déchets	Quantités collectées et traitées
Déchets encombrants	762,42 Tonnes
Bois	664,08 Tonnes
Déchets verts	1107,07 Tonnes
Gravats	1.115,48 Tonnes
Papiers-cartons	234,28 Tonnes
Métaux	209,88 Tonnes
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques	175,382 Tonnes
Huiles minérales	<i>Inconnue</i>
Huiles végétales	2.000 Litres, soit 1,8 Tonnes
Batteries	<i>Inconnue</i>
Piles et accumulateurs	<i>Estimé à 1,695 Tonnes</i>

Evolution des tonnages de déchets collectés annuellement en déchèteries.



2.4. Le compostage

En 2010 la Communauté de Communes a passé une commande de composteurs (100 pièces), et à ponctuellement attribué des composteurs à des écoles ayant fait une demande afin de mener un projet pédagogique favorisant le compostage domestique au sein de leur établissement.

Elle a mené des actions de communication auprès des habitants sous forme d'une participation à une manifestation locale « Troc aux plantes » avec un stand dédié au compostage en avril, une animation publique en salle le 17/09/2010 et une après-midi d'initiation et de sensibilisation au compostage dans un jardin le 25/09/2010. Elle a proposé également une sensibilisation en milieu scolaire sur demande de l'établissement scolaire. Des plaquettes d'information sur le compostage domestique ont été proposées lors de manifestations ou d'achat de composteurs et sont disponibles au siège de la collectivité. Ces opérations de promotion du compostage individuel ont été une réussite car elles ont permis de maintenir l'attrait des habitants pour le compostage domestique avec la vente en 2010 de 101 composteurs.

Le coût des composteurs est réparti entre La Communauté de Commune pour $\frac{1}{3}$, l'ADEME et le CG67 pour $\frac{1}{3}$, et les habitants pour $\frac{1}{3}$. Le prix demandé aux habitants est de 15 Euros H.T. pour les bacs de 400 litres et de 25 Euros H.T. pour les bacs de 600 litres.

2.5. Les services hors service public

2.5.1. Collecte des textiles usagés

La collecte des textiles usagés a été effectuée à l'aide de conteneurs d'apport volontaire. Ces collectes ont relevé d'initiatives privées ou associatives, hors de toute intervention de la Communauté de Communes, dont l'organisation et les résultats ne sont pas connus.

2.5.2. Collectes réalisées par l'association Emmaüs

Le Pays d'ERSTEIN se situe dans l'ère d'intervention de la Communauté Emmaüs Centre Alsace basée à SCHERWILLER (67).

Emmaüs a collecté en 2010 sur le Pays d'ERSTEIN environ 45 tonnes de déchets auprès de 327 adresses. Les $\frac{2}{3}$ de ces déchets sont valorisés soit par réemploi via un système de vente directe (environ $\frac{1}{3}$), soit par recyclage de la matière (environ $\frac{1}{3}$). $\frac{1}{3}$ des déchets collectés sont des déchets non valorisables et sont dirigés vers un centre d'enfouissement des déchets ultimes.

3. Le traitement des déchets ménagers et assimilés

3.1. Localisation des unités de traitement

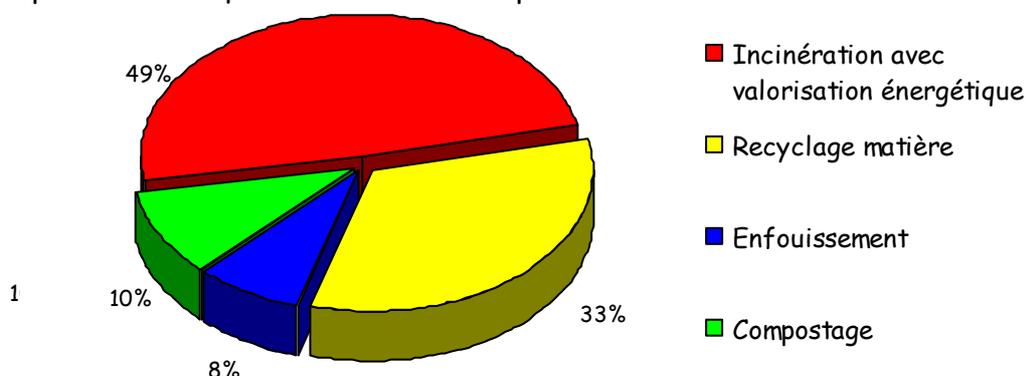
Déchets traités	Prestataire	Adresse prestataire	Unité de traitement
Déchets ménagers résiduels et assimilés	COMMUNAUTE URBAINE DE STRASBOURG	STRASBOURG (67)	Usine d'incinération de la C.U.S. exploitée par la société PROTIRES
Verre	O-I BSN GLASSPACK	VILLEURBANNE (69)	Usine de GIRONCOURT (88)
Papier-carton : Emballage Ménager Recyclable (EMR)	REVIPAC	PARIS (75)	Papeterie SONOCO PAPER FRANCE à SCHWEIGHOUSE SUR MODER (68)
Papier-carton : Emballage pour Liquide Alimentaire (ELA)	REVIPAC	PARIS (75)	NIEDER MUEHLE à DÜREN (Allemagne)
Journaux-magazines, carton d'emballage industriel et papiers divers	ALPHA S.A.	FEGERSHEIM (67)	Papeterie NORSKE SKOG GOLBEY à GOLBEY (88)
Emballages plastiques	VALORPLAST	PUTEAUX (92)	SOREPLA à NEUFCHATEAU (88), ARTENIUS à STE MARIE LA BLANCHE (71) FREUDENBERG POLITEX à COLMAR (68) MATIERES PLASTIQUE DE BOURGOGNE à LA LOYERE (71)
Encombrants	SITA Alsace	STRASBOURG (67)	Centres de stockage des déchets ultimes de HOCHFELDEN et ESCHWILLER
Bois	SITA Alsace	STRASBOURG (67)	Société NORKE SKOG à GOLBEY (88) et Société EGGER à RAMBERVILLIERS (88)
Végétaux	TERRALYS	GARGENVILLE (78)	Plate forme de compostage de la station d'épuration d'ERSTEIN
Gravats	SOCIETE ALSACIENNE DE RECYCLAGE DE MATERIAUX (SARM)	STRASBOURG (67)	Centre de recyclage de STRASBOURG
Batteries	METAUFER S.A.	ERSTEIN (67)	METALEUROP à ARNAS (69)
Métaux	METAUFER S.A.	ERSTEIN (67)	Aciérie ARCELOR MITAL GERLAFINGEN SUISSE
DEEE	ECO-SYSTEMES	PARIS (75)	ENVIE 2 E à STRASBOURG
Huiles minérales	SOCIETE DE RAMASSAGE POUR LA REGENERATION DES HUILES USAGEES (S.R.R.H.U.)	STRASBOURG (67)	Unité de traitement COMPAGNIE FRANCAISE ECO HUILE à LILLEBONNE (76)
Huiles végétales	ANTIPOLEST	REUTENBOURG (67)	Usine de recyclage VITAL SET RECYCLING à SUDLOHN (Allemagne)
Piles et accumulateurs	COREPILE	PARIS (75)	Unité de recyclage EURO DIEUZE INDUSTRIE à DIEUZE (57)
Cadavres d'animaux	SINPAC	GEUDERTHEIM (67)	Crematorium pour animaux de compagnie à GEUDERTHEIM
Lampes	RECYLUM	PARIS (75)	REMONDIS à FOLSCHWILLER (57) et INVADER à DOEL BEV (91)

3.2. Nature des traitements et valorisations

Prestataire	Déchets traités	Traitement et valorisation	Quantité traitée *
COMMUNAUTE URBAINE DE STRASBOURG	Déchets ménagers résiduels et assimilés	Incinération avec valorisation énergétique	5.365,80 Tonnes
O-I BSN GLASSPACK	Verre	Recyclage matière	627,26 Tonnes
ALPHA S.A.	Papiers et cartons	Recyclage matière	641,54 Tonnes
ALPHA S.A.	Refus de tri	Stockage des déchets ultimes	105,278 Tonnes
REVIPAC	Papiers et cartons d'emballages (EMR)	Recyclage matière	182,36 Tonnes
REVIPAC	Papiers et cartons d'emballages (ELA)	Recyclage matière	0 Tonnes
VALORPLAST	Emballages plastiques	Recyclage matière	65,145 Tonnes
SITA Alsace	Encombrants	Stockage des déchets ultimes	762,42 Tonnes
SITA Alsace	Bois	Recyclage matière (90%) et incinération (10%)	664,08 Tonnes
TERRALYS	Végétaux	Compostage	1.107,07 Tonnes
SOCIETE ALSACIENNE DE RECYCLAGE DE MATERIAUX (SARM)	Gravats	Recyclage matière	1.115,48 Tonnes
METAUFER S.A.	Métaux	Recyclage matière	209,88 Tonnes
ECO-SYSTEME	DEEE	Recyclage matière	175,382 Tonnes
METAUFER S.A.	Batteries	Recyclage matière	<i>Inconnue</i>
SOCIETE DE RAMASSAGE POUR LA REGENERATION DES HUILES USAGEES (S.R.R.H.U.)	Huiles minérales	Recyclage matière	<i>Inconnue</i>
SERVICE ANTIPOLLUTION DE L'EST (ANTIPOLEST)	Huiles végétales	Incinération avec valorisation énergétique	1,8 Tonnes
COREPILE	Piles et accumulateurs	Recyclage matière	1,695 Tonnes
SINPAC	Cadavres d'animaux	Incinération	<i>Non définie</i>
RECYLUM	Lampes	Recyclage matière	0,297 Tonnes

* pour le compte de la Communauté de Communes du Pays d'ERSTEIN.

Répartition des quantités de déchets par filières de traitement.



La baisse de tonnage des matières incinérées provient de la baisse de tonnage des ordures ménagères et la hausse de l'enfouissement provient des refus de tri issus de la collecte des papiers par les associations.

L'usine d'incinération de la Communauté Urbaine de Strasbourg :

Bilan de fonctionnement en 2010 :

	Total UIOM	Com. Com. du Pays d'ERSTEIN
Total incinéré (O.M. + D.I.B.)	258.690 Tonnes	-
Total O.M. incinérées	228.639 Tonnes	5.366 Tonnes
Ferraille récupérée	4.556 Tonnes	107 Tonnes*
Aluminium récupéré	304 Tonnes	7,144 Tonnes*
Chaleur vendue + consommée	278.623 MWh	5.767,5 MWh*
Electricité vendue + consommée	79.896 MWh	1653,8 MWh*

* quote-part

4. La communication

Conformément au plan de communication 2009-2011 relatif à la collecte sélective des déchets ménagers, approuvé par le Conseil de Communauté en 2008, ont été édités au cours de l'année deux numéros du Journal du Tri. Le thème principal du numéro de juillet était la collecte sélective et le recyclage des déchets et celui du numéro de décembre la réduction des déchets « à la source ».

5. L'emploi

Collecte des déchets résiduels : SITA ALSACE :

Equivalent à 4 personnes à temps plein

Collecte déchèterie : CONTENEURS ENVIRONNEMENT SERVICES :

2,7 jours / semaine

Collectes sélectives :

RECYCAL :

Collecte : 1 jours / semaine

ALPHA :

Collecte : 2,77 jours / semaine

Tri : 3 jours / semaine

Compostage des déchets végétaux : TERRALYS :

112 heures / an

Surveillance et entretien déchèterie (régie) : 2 personnes à temps complet + remplaçants

Surveillance point de collecte de HINDISHEIM (agent communal) : 5 heures / semaine

Gestion du service :

1 personne à 28/35^{ème} + 1 personne à mi-temps

B. LES INDICATEURS FINANCIERS

6. Modalités d'exploitation du service

Le service public d'élimination des déchets fait l'objet d'un budget annexe « Ordures Ménagères ».

Mise à part l'exploitation des déchèteries (gardiennage et entretien), l'ensemble des services de collecte et de traitement des déchets ménagers et assimilés a été confié à des prestataires publics ou privés. En fonction des statuts des prestataires et des montants des prestations, des contrats et marchés publics ont été conclus.

7. Bilan financier annuel

7.1. Dépenses du service

Le montant global des dépenses pour l'année 2010 s'est élevé à 1.580.500,74 € TTC se répartissant comme suit :

Dépenses d'investissement hors remboursement de l'emprunt : 59.748,89 € TTC

Dépenses de fonctionnement

- Collecte et traitement des déchets : 1.278.217,06 € TTC
- Frais de personnel : 110.594,52 € TTC
- Plan de communication : 14.088,46 € TTC
- Subventions associations collecte en porte à porte vieux papiers : 19.315,40 € TTC
- Autres : 98.536,41 € TTC (dont dotations aux amortissements pour 41.454,20 €)

Dettes

- Capital restant dû au 01/01/2010 : 0 €
- Annuité capital : 0 €
- Intérêts : 0 €

Prestations rémunérées :

Prestataire	Prestation	Type de contrat	Montant annuel
SITA Alsace	Collecte et transport des ordures ménagères	Marché	393.326,76 € TTC
CONTENEURS ENVIRONNEMENT SERVICES	Mise en place, enlèvement et location de conteneurs	Marché	81.583,27 € TTC
COMMUNAUTE URBAINE DE STRASBOURG	Incinération des ordures ménagères avec récupération d'énergie	Convention	442.683,86 € TTC
TERRALYS	Compostage des déchets végétaux	Marché	23.359,16 € TTC
ALPHA S.A.	Collecte et tri des papiers et cartons et des plastiques	Marché	189.544,46 € TTC
RECYCAL	Collecte et stockage du verre	Marché	35.131,50 € TTC
SITA Alsace	Traitement des déchets encombrants et du bois	Marché	97.610,55 € TTC
SOCIETE ALSACIENNE DE RECYCLAGE DE MATERIAUX (SARM)	Recyclage des gravats	Néant	7.980,50 € TTC
OLEORECYCLING	Collecte des huiles ménagères usagées	Néant	405,12 € TTC
SINPAC	Incinération des cadavres d'animaux	Néant	421,50 € TTC
KRETZ	Broyage de déchets végétaux	Néant	1.166,10 € TTC
TREDI HOMBOURG	Collecte et traitement des déchets dangereux des ménages	Néant	5.004,28 € TTC
GO TRANS	Mise à disposition benne et récupération de pneus usagés convention ALIAPUR	Néant	0 € TTC

7.2. Recettes du service

Le montant global des recettes pour l'année 2010 s'est élevé à 2.060.306,62 € TTC se répartissant comme suit :

7.2.1. La redevance d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères

La Communauté de Communes du Pays d'ERSTEIN a appliqué la redevance générale à l'ensemble des usagers du service d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères.

Tarifs 2010 :	Pour les particuliers :
	- foyer composé de 3 personnes ou plus : 228,08 €/an
	- foyer composé de 2 personnes : 171,06 €/an
	- personne seule : 114,04 €/an
	Pour les entreprises :
	- par bac de 240 litres : 228,08 €/an
	- par bac de 770 litres : 922,90 €/an
	- par bac de 1.100 litres : 1.378,60 €/an

La redevance n'était pas assujettie à la TVA.

Le montant total des recettes liées à la redevance d'enlèvement et de traitement des ordures ménagères s'est élevé à : 1.558.971,97 €.

7.2.2. Les autres recettes

Redevance déchèterie (fixée à 12 €/½m³) : 8.895,00 €

Vente de bacs à compost : 1.975,00 €
(prix fixé à 15 € l'unité pour bacs de 300 litres et 25 € l'unité pour bac de 600 litres)

Les Subventions :

- ECO-EMBALLAGES : 125.973,96 €
- ECO-SYSTEMES : 9.984,76 €
- ECOFOLIO : 13.148,14 €
- CG67, ECO-EMBALLAGES et ECO SYSTEMES (plan de communication) : 3.687,53 €
- ADEME et DEPARTEMENT pour l'achat de composteurs : 5 812,90 €

Recettes liées à la vente de matériaux (verre, plastiques et métaux) : 117.481,61 €

Amortissements : 41.454,20 €

FCTVA : 25.743,01 €

Affectation du résultat de 2009 : 112.250,00 €

Autres : 34.928,54 € (dont reprise sur provision : 24.000,00 €).